

**Parti socialiste  
vaudois**



**CONGRES ORDINAIRE  
2022  
SAMEDI 25 juin – 10h30  
PAYERNE**

**PV**

## **1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Congrès**

Adoptés avec une opposition et quelques absentions

## **2. Mots de bienvenue des autorités**

Non protocolé

## **3. Mots de bienvenue du Président de la section de Payerne**

Non protocolé

## **4. Election des scrutatrices et scrutateurs**

Table 01 : Christine Leu

Table 02 : Mehdi Mesbah

Table 03 : Yassin Nour

Table 04 : Geneviève Nosedà

Table 05 : Nicole Jufer

Tables 06 et 07 : Pierre Butty

Table 08 : Jean-Jacques Schilt

Table 09 : Séverine Graff

Table 10 : Christophe Kùng

Table 11 : Daniel Nickles

Table 12 : Yves Felix

Table 13 : Ali Korkmaz

Tables 14 et 15 : Germain Schaffner

Scrutatrices et scrutateurs additionnel·le·s pour le dépouillement :

Quentin Schaerer, Frank Devenes, Fred Tschuy, Sylvie Pittet Blanchette

Belyse Nahimana

## **5. Informations et communications**

Une motion de rassemblement et décision de dérogation a été soumise par Pierre-Yves Maillard. Réuni en séance extraordinaire le vendredi 24 juin, le Comité directeur a décidé de soutenir la proposition que voici :

### [Proposition au Congrès du PSV du 25 juin 2022](#)

Afin de rassembler le parti pour les élections fédérales 2023, la proposition suivante est déposée, à traiter avant le point concernant la désignation du candidat au Conseil des Etats :

- 1) L'article 41, alinéa 5, est interprété dans le sens où « une » dérogation ne signifie pas « une seule ». Dès lors, une deuxième dérogation est possible.
- 2) Roger Nordmann ayant dû demander une dérogation en raison d'une fraction de législature, il lui est accordé une seconde dérogation pour être candidat à la candidature au Conseil national lors des élections fédérales 2023.
- 3) Le comité directeur est chargé d'examiner puis de proposer une modification des statuts, qui prévoira une impossibilité de demander une dérogation après 20 ans de mandat de députés ou de Conseiller d'Etat et après 24 ans passés aux Chambres fédérales, les deux Chambres cumulées. En outre, toute dérogation devra être présentée, sur proposition d'une régionale, par le Comité directeur au Congrès du parti.

Motivation :

Ces trois propositions visent à faire de notre Congrès de Payerne un Congrès de rassemblement et de conquête. Le point 3) est aussi l'occasion de resserrer les conditions d'octroi d'une dérogation et de s'assurer par la validation d'une régionale et du CD qu'elles restent exceptionnelles et dans l'intérêt du parti.

Note pour mémoire:

#### **Article 41**

1 Les mandats de député-e au Grand Conseil ou de Conseill-er/ère d'Etat ou de membre d'un exécutif d'une commune importante sont incompatibles avec un mandat de député-e aux Chambres fédérales. Le CD peut accorder une dérogation.

2 Les député-e-s au Grand Conseil vaudois et les ministres au Conseil d'Etat vaudois ne peuvent être élu-e-s que pour un maximum de trois mandats. Les mandats effectués au Grand conseil vaudois et ceux effectués au Conseil d'Etat ne se cumulent pas.

3 Les parlementaires au Conseil national et au Conseil des Etats ne peuvent être élu-e-s que pour un maximum de quatre mandats.

4 Un mandat est comptabilisé dans les limitations mentionnées aux al. 2 et 3 que s'il a été assumé pendant les trois quarts de sa durée.

5 Le Congrès peut accorder une dérogation aux limitations mentionnées aux al. 2 et 3 à la majorité qualifiée des deux tiers.

Le vote se fera à bulletin secret, 30 camarades soutenant cette demande selon le point 8 du règlement du Congrès.

#### **VOTE**

Bulletins rentrés : 230

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 5

Bulletins valables : 224

Majorité des deux tiers : 150

Oui : 157

Non : 67

Roger Nordmann retire sa candidature au Conseil des Etats.

Une dérogation est accordé à Roger Nordmann pour être candidat au Conseil national lors des élections fédérales 2023.

Pierre-Yves Maillard est désigné candidat au Conseil des Etats par acclamation.

### **6. Election du candidat au Conseil des Etats**

Le sujet a été traité lors du point 5.

### **7. Modification des statuts du PS vaudois**

#### 7.1 | Modifications proposées par le Comité directeur

Article 13 f : adopté à la majorité simple

Article 13 fbis : adopté à la majorité simple

Article 17 al. 3 : adopté à la majorité simple  
Article 17 al.3 bis : adopté à la majorité simple  
Article 22 al. 3 et al. 4 : adopté à la majorité simple  
Article 26 : adopté à la majorité simple

#### 7.2 | Modifications souhaitée par la section PS Gros-de-Vaud

Refusé à la majorité simple.

#### 7.3 | Modifications souhaitée par la Jeunesse socialiste vaudoise

Demande de prise en compte immédiate : 62

Renvoi au Comité directeur : 114

### **8. Bilan des élections cantonales 2022**

Non protocolé

### **9. Rapport/discours de Jessica Jaccoud, présidente sortante du PSV**

### **10. Elections statutaires**

#### 10.1 | Election à la présidence du PSV

Bulletins rentrés : 211

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 6

Bulletins valables : 205

Romain Pilloud : 161 | ÉLU

Robert Tye : 44 | NON-ÉLU

Romain Pilloud est élu Président du Parti socialiste vaudois.

#### 10.2 | Vote sur le nombre de Vice-président.e.s éligibles

Adopté à la majorité moins quelques oppositions et abstentions.

#### 10.3 | Election à la vice-présidence du PSV

Bulletins rentrés : 209

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Bulletins valables : 209

Thanh-My Tran-Nhu: 180 | ÉLUE

Alexandre Démétriadès : 174 | ÉLU

Virginie Pilault : 168 | ÉLUE

Sébastien Pedroli : 151 | ÉLU

Robert Tye : 96 | NON-ÉLU

#### 10.4 | Election au Comité directeur

Margarida Janeiro : 154 | ÉLUE

Preeti-Damon Schaerer : 149	ÉLUE
Laurie Willommet : 147	ÉLUE
Eric Fatio : 144	ÉLU
Sonya Butera : 142	ÉLUE
Nicolas Schmid : 135	ÉLU
Robert Tye : 134	ÉLU
Anne-Catherine Lyon : 129	ÉLUE
Frédérique Beauvois : 128	ÉLUE
Mireille Aubert : 127	ÉLUE
Mehdy Henrioud : 127	ÉLU
Jessica Ribeiro : 127	ÉLUE
Julia Macheret : 124	ÉLUE
Nicolas Morel : 111	ÉLU
Daniel Barbezat : 110	ÉLU
Isabelle Freymond : 105	NON-ÉLU
Gaspard Genton : 105	NON-ÉLU
Julien-Clément Waeber : 98	NON-ÉLU
Fabien Bourban : 72	NON-ÉLU
Ihsan Kurt : 67	NON-ÉLU
Claudio Solazzo : 56	NON-ÉLU

10.5 | Election des délégué.e.s du PSV au Congrès du PS Suisse  
Elisabeth Clément et Philippe Dériaz sont élu.e.s.

10.6 | Election des vérificateurs.trices des comptes  
Aymeric Dallinge, Samuel de Vargas et Kelmy Martinez sont élus.

10.7 | Election à la Commission de recours  
Alex Dépraz, Jean-Christophe Schwaab, Arnaud Thiéry sont élus.

## **11. Rapport statutaires**

Adoptés en bloc avec les comptes 2021.

## **12. Recommandations de vote pour les votations du 25 septembre 2022**

12.1 | Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)  
Soutenue à la majorité moins 2 oppositions et 5 abstentions.

12.2 | Arrêté fédéral du 17 septembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

12.3 | Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)  
Rejetés à la majorité moins 1 soutien.

12.4 | Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)  
Rejeté à l'unanimité.

12.5 | Création d'un Conseil de la Magistrature vaudois

Soutenue à la majorité moins 2 abstentions.

### **13. Résolutions**

13.1 | Face au mal-logement, l'urgence d'une politique d'hébergement socialiste

Soutenu à la majorité moins 1 opposition et 2 abstentions

13.2 | Pour une accessibilité totale des évènements du parti pour les personnes à mobilité réduite

Soutenue à l'unanimité.

### **14. Divers**

Non protocolé